



CONSEIL
GÉNÉRAL

COMMUNE DE BOFFLENS

Séance du Conseil général du 23 juin 2025

Selon l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024
4. Assermentations s'il y a lieu
5. Préavis municipal 01/2025 : Comptes 2024
6. Préavis municipal 02/2025 : Taux d'imposition 2026
7. Préavis municipal 03/2025 : Création d'un arrêt de bus sécurisé à la route de Croy
8. Elections statutaires : Bureau et Commission de gestion
9. Communications de la Municipalité
10. Passage en revue des objets encore en suspens
11. Divers et propositions individuelles

Le Président Philippe Monnard ouvre la séance à 20h01 et la Secrétaire procède à l'appel.

1. Appel

42 personnes ont été convoquées.

Le quorum est de 14.

32 membres sont présents.

8 personnes se sont excusées : Laurent Berthoud, Daniel Besson, Pierre-Alain Fiechter, Roxane Masset, Carolina Montandon-Parreira, Fabienne Pellegrini, Yves Sordet, et Andrea Stuber.

2 membres absents ne se sont pas excusés : Alexandre Sordet et Jean-Jacques Wenger.

2. Adoption de l'ordre du jour

Après sa lecture par le Président, il est **accepté à l'unanimité**.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024

Le procès-verbal, qui a été distribué avec la Convocation, n'est pas lu.
Au vote à mains levées, il est **accepté à l'unanimité**.

4. Assermentations

Raphaël Gallay et Sandrine Gallay se font assermenter.

Présence : 34 membres.

5. Préavis municipal 01/2025 : Comptes 2024

Ni le Syndic, ni le Boursier ne souhaitent faire de commentaire.

Vincent Monnier lit le Rapport de la Commission de gestion et finances.

Deux inversions d'écritures ont été constatées dans le compte PP.

Par ailleurs, elle relève le très bon suivi du budget pour cet exercice et en félicite la Municipalité.

Elle rappelle le délai de remise des documents à la Commission qui est de 3 semaines minimum avant une séance (art. 81 et 88 du Règlement du CG).

En conclusion, la Commission propose aux membres du Conseil général d'accepter les Comptes 2024 tel que présentés avec un Fond de réserve de Fr. 141'209.71.

Au vote à mains levées, le Conseil général de la Commune de Bofflens, vu le Préavis municipal 01/2025, ouï le rapport de la Commission de gestion et finances, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, **décide à l'unanimité :**

- d'accepter les Comptes 2024 tels que présentés, avec un Fond de réserve de Fr. 141'209.71.

- d'en donner décharge à la Municipalité et au Boursier.

6. Préavis municipal 02/2025 : Taux d'imposition 2026

Ni le Syndic, ni le Boursier ne souhaitent faire de commentaire.

Vincent Monnier lit le Rapport de la Commission de gestion et finances.

Au vu de la situation actuelle de la Commune, elle n'a pas de remarque à faire et propose aux membres du Conseil général d'accepter le taux d'imposition de 69% pour 2026.

Au vote à mains levées, le Conseil général de la Commune de Bofflens, vu le Préavis municipal 02/2025, ouï le rapport de la Commission de gestion et finances, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, **décide à l'unanimité :**

- de maintenir le taux d'imposition 2026 au niveau actuel de 69%.

7. Préavis municipal 03/2025 : Création d'un arrêt de bus sécurisé à la route de Croy

CarPostal a modifié l'organisation de la ligne de bus N° 10.683, qui devient désormais la ligne principale pour le transport des élèves à Vaulion l'après-midi, avec un bus venant d'Orbe.

Cet arrêt devra être mis aux normes LHand afin que les personnes à mobilité réduite puissent l'utiliser, c'est à dire qu'il comportera une bordure d'accostage haute d'au moins 22 cm.

Bastien Brandt explique que la DGMR n'accepte pas que le passage piéton prévu sur le projet soit marqué au sol. Une rencontre aura lieu entre la Municipalité et le Voyer pour en discuter.

Vincent Monnier lit le Rapport de la Commission arrêt de bus.

Elle pense que le déplacement de cet arrêt en haut du village démontre que l'emplacement choisi est celui qui se prête le mieux à la création d'un arrêt sécurisé et aménagé.

Le dégagement est suffisant et la visibilité très bonne.

Au niveau du coût, la Commission juge le montant prévu élevé en regard des travaux projetés et demande à la Municipalité d'être attentive lors de l'appel d'offres et d'étudier plusieurs devis.

En conclusion, la Commission propose aux membres du Conseil général d'accepter la demande de crédit pour la construction de cet arrêt de bus.

La discussion est ouverte.

- Christophe Mégroz : « Très bien, cet arrêt est réhaussé pour les handicapés. Mais ensuite, où descendent-ils au retour ? Et cela ne reviendrait-il pas moins cher de remettre l'arrêt à La Laiterie et de passer à 30 km/h, car la Loi a changé concernant les limitations de vitesse en localités ? Pour ce qui est de la sécurité, les enfants n'ont qu'à se tenir tranquille derrière les cônes et les banderoles ! »

- Nicolas Descombes : « La Municipalité est en discussion avec la DGMR pour passer l'entier du village à 30 km/h, car ce ne sont pas les enfants qu'il faut éduquer, mais les automobilistes : Il y a déjà eu 4 potelets de cassés depuis le début de l'année. C'est la Loi qui demande qu'il y ait un arrêt dans chaque commune pour laisser monter dans le bus les gens à mobilité réduite. Concernant le coût, les comptes communaux sont relativement bons, et le Préfet a recommandé de faire des investissements. »

- Christophe Mégroz : « Il faudrait demander à la Gendarmerie d'installer un radar aux heures de pointe. »

- Eric Morier : « Le passage au bas de la route du Collège est dangereux. Il faudrait le supprimer et le remplacer par celui qui est prévu vers l'arrêt de bus. »

- Claude-Alain Sordet : « Un abri est-il prévu pour les jours de pluie ? Et quel sera la largeur de la chaussée une fois le projet terminé ? »

- Bastien Brandt : « Non, il n'y a pas été prévu d'abri, c'est hors budget. La largeur de la chaussée avec les potelets de délimitation sera de 4m 20, soit idem qu'actuellement. C'est le marquage au sol de l'arrêt de bus qui devrait faire ralentir les automobilistes. »

- Corinne Barbey : « Les enfants traverseront derrière le bus alors qu'il est encore arrêté ! »

- Christophe Mégroz : « Il faudrait poser des potelets entre Brocard et Peillonnex pour bloquer la circulation lorsque le bus est arrêté à la Laiterie. »

- Bastien Brandt : « Le Voyer ne veut pas qu'il y ait de goulet d'étranglement. Et s'il y avait un trottoir, il devrait être franchissable. Les potelets c'est bien et utile. »

- Le Président : « Ni le Préfet ni le Voyer n'autoriseront le passage piétons qui est - contrairement à ce que la plupart croient - un endroit accidentogène parce que les gens traversent sans regarder ! En revanche, il faudrait peut-être envisager de poser des gendarmes couchés aux abords du nouvel arrêt pour faire ralentir la circulation. »

Au vote à mains levées, le Conseil général de la Commune de Bofflens, vu le Préavis municipal 03/2025, ouï le rapport de la Commission arrêt de bus, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, **décide avec 20 Oui, 6 Non et 3 abstentions :**

- d'accepter la création d'un arrêt de bus sécurisé pour les écoliers et les autres usagers à l'arrêt principal sur la route de Croy
- de financer les travaux grâce à la trésorerie de la Commune pour un montant de Fr. 110'000.-
- d'amortir lesdits travaux sur une période de 15 ans.

9. Communications de la Municipalité

- Muriel Vuagniaux livre quelques informations sur le nouveau projet scolaire du Vallon du Nozon.

Il a été prévu 17 mio pour le bâtiment à Croy et 23 mio d'investissements pour Vallorbe. Les Statuts de l'ASCOVABANO doivent donc être modifiés pour augmenter le plafond d'endettement à 40 mio. Ils seront ensuite soumis aux Conseils généraux des dix communes pour acceptation.

Une nouvelle Commission est chargée d'étudier le cas de Vallorbe, où 4 containers « provisoires » ont été installés dans la cour du collège pour la rentrée scolaire.

- Vincent Monnier est déçu : « On ne votera que sur la modification des statuts, et pas sur la construction des bâtiments ? Parce qu'à Croy et à Vaulion, les mêmes problèmes de places dans les classes et de transport vont se reproduire rapidement ! »

- Lucas Wettstein parle du nouveau site de Bofflens et de la possibilité de télécharger le programme Localcities.ch, à l'aide duquel il est possible de tout savoir sur sa commune. Il ajoute qu'il accueillera favorablement toutes les remarques et propositions qui pourraient être faites.

10. Passage en revue des objets encore en suspens

- Quand seront posées les barrières pour délimiter la place de jeux Sur Chaumy ? Laurence Megroz répond que se sera fait dans le courant de l'été.

- Les lampadaires à LED seront-ils bientôt installés ?

Lucas Wettstein répond que les fournitures ont été commandées et que la validation de l'espacement entre les lampadaires par la DGMR devrait être faite tout soudain.

- Pourquoi la fontaine de La Poste est-elle hors service ?

Bastien Brandt répond qu'il y a un problème avec l'arrivée d'eau. La panne n'a pas encore été trouvée parce que cela revient trop cher de procéder à des sondages. Lorsque la route sera refaite, la fontaine sera raccordée aux conduites qui passent devant.

- Christophe Mégroz : « Si c'est un problème de fuite et que ça coule en continu depuis la source, il serait bien de la trouver ! »

Bastien Brandt répond : « C'est le trop plein du réservoir qui coule à pas plus de 30 l/min. Il faudrait utiliser une caméra et un sonar pour trouver la fuite, mais c'est hors budget. »

- Le Président suggère de consulter les plans qui se trouvent au Registre Foncier.

11. Divers et propositions individuelles

- Roselyne Risse s'inquiète de la santé des 2 gros tilleuls du Collège.

« Depuis le dernier coup de vent, il y a de grosses branches cassées qui sont restées accrochées dans les arbres et qui menacent de tomber à tous moments.

Il ne faudrait pas qu'il y ait un accident ! »

Réponse de la Municipalité : « On va mandater une entreprise pour faire une expertise de la santé des arbres sur toute la Commune. »

- Jean-Marc Monnier s'est rendu à La Bofflette dernièrement : « Il y a des canettes et de nombreux déchets qui traînent autours : C'est un grand manque de respect, d'éducation, et de civilité envers la Commune ! »

- Romain Lachat demande où en est le projet du nouveau réservoir intercommunal. Lucas Wettstein répond que les 3 villages n'arrivent pas à s'entendre et qu'Arnex n'a toujours pas pris de décision. Bofflens veut aller de l'avant et rencontrera le Canton au mois de juillet.

- Corinne Barbey se plaint des chiens qui souillent Chaumy : « Il faudrait amender les propriétaires de chiens errants et ceux qui ne ramassent pas les crottes ! »

- Andrea Stuber (excusée) s'est étonnée auprès du Président qu'il y ait une roulotte habitée dans le petit bois en Bioute :

« Qui l'habite et loue l'emplacement ? Est-ce autorisé ? »

Bastien Brandt répond que la personne est employée chez lui et qu'elle s'est enregistrée au Contrôle des habitants.

Nicolas Descombes ajoute que la Municipalité l'a autorisée à rester jusqu'à fin août. Ensuite, ils en discuteront pour décider si cela peut continuer.

La parole n'étant plus demandée, le Président informe que le prochain Conseil a été déplacé au **MARDI 16 décembre 2025**, en raison du Boursier et de la Secrétaire qui cumulent le travail pour 2 communes.

La séance est levée à 21h34.

Elle est suivie de la traditionnelle verrée.

La Secrétaire : Géraldine Brügger

Le Président : Philippe Monnard